République Française – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE BALBRONN

ARRETE DU MAIRE

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DU DEPOSE-MINUTE

Le Maire de la Commune de BALBRONN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213 -1 à L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route notamment les articles R 411-3, R 325-1 et suivants, R 417-10 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, arrêté du 6 décembre 2011 modifié ;

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place d'un dépose minute à proximité de la maison d'assistantes maternelles Le Paradis des Petits Marins place du Pasteur Albert Kieffer, il convient de réglementer ce dernier ;

CONSIDERANT qu'il convient de limiter la durée de l'arrêt ou de stationnement afin de permettre une rotation de descente ou de montée des passagers ;

ARRETE

Article 1 : A compter de la signature de ce présent arrêté, sur les places de dépose-minute sur le côté de la place du Pasteur Albert Kiffer, sont autorisés uniquement les arrêts ou stationnements de véhicules d'une durée inférieure ou égale à 10 minutes de 07h00 à 09h00 et de 16h00 à 18h00.

Article 2 : Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus énoncées pourra faire l'objet d'enlèvement de son véhicule aux frais du titulaire du certificat d'immatriculation. En outre, les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur au moment de l'infraction.

Article 3 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 4 : Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'application du présent arrêté qui sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage en Mairie :

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie WASSELONNE

Monsieur le Chef de service de la police Pluricommunale,

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,

Association la Paradis des Petits Marins.

Fait à BALBRONN, le 2 novembre 2026

Rachel WICKERSHEIMER,

Maire de BALBRONN



Mise en ligne le : 05/11/2026 11:20 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : M
https://www.intramuros.org/balbronn/documents_administratifs/86155